

Politiques sous surveillance

Sous la direction de
Sébastien Laurent

Ouvrage publié avec le concours de
l'Agence nationale de la recherche (ANR)

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX
« Espace public »

Remarques sur les postures analytiques au sujet des dispositifs de renseignements liés à la « sécurité globale »

Il me faut expliquer les raisons pour lesquelles je me risque à glisser quelques généralités sur des postures d'analyse possibles au sujet d'un objet aussi difficile que celui de « l'histoire des politiques, usages et acteurs de la surveillance politique » des deux derniers siècles.

Il est évidemment bien agréable que l'on vous convainque de l'importance du décalage de votre point de vue. J'essaierai de jouer le jeu en disant d'emblée ceci. Ce point de vue n'est pas celui d'un historien de profession, mais d'un sociologue et politiste de l'actuel qui se préoccupe de recherches sur le champ du *policing* intérieur. Et ce point de vue a pu subir des changements selon les positions institutionnelles occupées durant ma carrière. Je suis ou ai été alternativement producteur de connaissances sur contrats plus ou moins finalisés (politiques de sécurité ; sécurité et protection privées ; professions policières ; technologies sécuritaires...) ; administrateur et gestionnaire (lanceur d'appels d'offre et expert évaluateur des études achevées) de la recherche sur contrat avec le monde scientifique pour le compte du ministère de l'Intérieur (IHESI) ; enrôlé volontaire avec des corps d'inspection pour évaluer la mise en œuvre d'une réforme policière ; membre du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance ; enseignant. Toutes ces circonstances ont développé une certaine familiarité avec certains pans de l'activité et de l'administration policière, mais pas forcément avec le monde le plus fermé qui soit à la recherche : celui du « renseignement ».

Néanmoins, il me semble possible d'avancer trois points à partir de l'invitation qui m'a été faite : face à une certaine idée de la globalisation, repérer comment les réflexes et attitudes académiques ou expertes se représentent la « sécurité globale » (1.) ; observer comment se trouve aujourd'hui mis en tension le paradigme monjardien (D. Monjardet) des trois polices (2.) ; réfléchir aux dispositifs de « savoir pouvoir » censés aider à la future décision politique autour de la notion récente de « décelement précoce » (3.) ; énoncer enfin quelques pistes de conclusions provisoires pour la recherche et l'action.

1. Sur quelques postures analytiques de la globalisation de la sécurité

Réalisme

Au monde chaotique hostile et en guerre perpétuelle, la puissance impériale américaine s'autorise à répondre par de la guerre dite préventive contre des *rogue states* qui abriteraient, entraîneraient et financeraient un terrorisme lié à un islamisme radical (naissance de la notion de guerres asymétriques, *open sources conflicts*).

Au terrorisme comme « menace » et « risque diffus » ou « risque réseau », répondrait alors un réflexe analytique de catastrophisme éclairé (J.-P. Galland, 2006). On en trouve une remarquable illustration dans les fondamentaux d'une nouvelle doctrine dite la « sécurité globale », cadre cognitif de coopération des services de renseignements élaboré par des stratèges de l'Intérieur et de la Défense français pour adapter de nouveaux services d'intelligence plus opérationnels, en remplacement du logiciel antérieur dit de la « sécurité intérieure », présumé périmé en France (Ocqueteau, 2006 ; Ocqueteau, 2007).

Sous cette nouvelle labellisation de « sécurité globale » promue par un pseudo *think tank* de hauts fonctionnaires français pour justifier les nouvelles compétences d'attribution des préfets de zone, entendons : « capacité d'assurer à une collectivité donnée et à ses membres un niveau suffisant de prévention et de protection contre les risques et les menaces de toutes natures et de tous impacts, d'où qu'ils viennent, et dans des conditions qui favorisent le développement sans rupture de la vie et des activités collectives et individuelles ».

Le concept recouvre des domaines variés : sécurité économique, sanitaire, informatique et numérique ; des dimensions spatiales : territoire terrestre, aérien et maritime, et la « sécurité civile »..., autant de composantes de la « sécurité globale » recouvrant des stratégies de protection et de parade contre des actions malveillantes se produisant sur le sol national bien que d'inspiration extérieure (terrorisme, criminalité organisée, fraude) (discours inaugural à la fondation de l'INHES, cf. Ocqueteau, 2006).

Constructivismes

Deux autres modalités de mise en récit au sujet des parades aux nouveaux risques liés à la globalisation du monde sont nettement perceptibles chez les intellectuels critiques, sociologues ou politistes français notamment. On en retrouve les plumes les plus talentueuses dans l'excellente et indispensable revue *Culture & Conflits*, un modèle du genre. On évoquera ces attitudes sous une labellisation non consacrée.

Constructivisme dur : le besoin de mieux policer et de mieux surveiller le monde face à l'expansion de risques exige un langage fédérateur propre aux bureau-

craties dédiées et inter-reliées à l'échelon infranational et supranational : celui du « risque » comme « menace » et comme « malveillance » : les acteurs du *policing* (en réseaux) *infra et supra* se chercheraient une cohérence d'action, en se créant perpétuellement des menaces nouvelles, avec le support de medias prenant fait et cause pour le combat de groupes de pression de victimes organisées. Ils formalisent leur demande sécuritaire, et les rassurent par le biais de la promotion des réponses politiques qui tendraient à criminaliser un nombre toujours plus élargi de populations suspectes. Ainsi, l'offre anticiperait, construirait et orienterait la demande (l'usage critique des terminologies employées est volontairement issu de la *lex mercatoria* néo libérale censée gouverner la marche du monde globalisé.

Constructivisme mou : les chercheurs de cette constellation discursive préviennent généralement de l'indécidabilité du sens des causalités entre les divers phénomènes étudiés : il n'y aurait que des co-occurrences (ex. Bonelli, 2008). On y remarque par exemple que les phénomènes d'insécurité sociale et d'insécurité civile entrent historiquement en résonance, de façon profondément interdépendante. Et l'on va jusqu'à se montrer d'accord avec l'idée que l'offre étatique de protection des populations s'ajusterait à une demande ou au besoin de diminuer les anxiétés collectives. L'analyse qui en découle débouche toujours peu ou prou sur une sociologie engagée dans la défense de la cause de la victime « émissaire » : les mâles, jeunes, pauvres, étrangers sans papiers et ethniquement minoritaires, resteraient des « cibles » prioritaires de l'action de la surveillance mondialisée et des stratégies de neutralisation *infra et supra* étatiques.

Puisque ces acteurs dominés sont virtuellement en rupture, en exclusion volontaire ou subie, ou en statut d'illégalité, les metteurs en œuvre de la *realpolitik* de la « sécurité globale » doivent être décrits comme assumant de les exclure des communautés nationales, ou par impossible, de les inclure sous des conditions draconiennes (emprisonnement ferme de longue durée ou centres de rétention), etc.

Fonctionnalisme

Ulrich Beck et le paradigme de la société vulnérable (2001). Nous serions entrés dans une société distribuant les risques en remplacement progressif d'une société qui distribuait les richesses. Il vaut de noter qu'on peut tirer de ce paradigme un jugement de valeur non anodin. De fait, cette distribution serait peut-être moins inégalitaire que la précédente, sur le plan de la gouvernementalité et de la biopolitique qui pourraient en découler : en effet, pollutions atmosphériques, mortalité routière, surveillance et repérages des populations par leurs ADN par exemple... affecteraient également riches et pauvres, presque indépendamment, donc, de la « nature » des démocraties libérales où ces phénomènes apparaîtraient et seraient plus ouvertement problématisés : contexte « libéral autoritaire », « social autoritaire », ou « garantiste-sécuritaire » (Danet, 2008).

« Vulnérabilités des sociétés » et « gestion des risques » impliqueraient une « sortie » de la précédente logique de gouvernementalité des États de droit et/ou des États providence. L'oxymore « État d'exception permanent » plus ou moins intensif semble devoir s'imposer. De deux manières :

Dans le ciel philosophique des idées d'abord : un bon exemple peut être trouvé chez le philosophe italien Giorgio Agamben (Agamben, 2003, p. 145). État d'exception permanent signifie : type de pouvoir qui contient en son centre l'état d'exception, un espace vide où une action humaine sans rapport avec le droit fait face à une norme sans rapport avec la vie. Autrement dit, un paradigme de gouvernement au sein duquel un certain nombre de phénomènes, en général pensés par les juristes dans la déconnection les uns des autres seraient en réalité simultanément interconnectés : la vie (relevant d'une donnée biologique naturelle), l'anomie (relevant de l'état de nature), le droit et le *nomos* (qui prétendent sortir le monde de sa violence constitutive). L'intensification de cet état d'exception permanent serait devenu encore plus préoccupant depuis le 11/9...

Dans les faits, ensuite : un arsenal légal « exceptionnel » se mettrait en place de manière de plus en plus intensive, en France et ailleurs, qui répondrait au besoin de protéger les structures étatiques et sociétales de leur vulnérabilité ; le référentiel invoqué de la « vulnérabilité des installations critiques » permettrait par exemple d'échapper à la distinction classique entre risque et menace

Dès lors, l'attentat de type NRBC (nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique) ou l'acte relevant du « terrorisme global », seraient-ils encore des risques à étudier comme les autres, c'est-à-dire avec les outils traditionnels de la pensée actuarielle ou assurantielle (Feeley et Simon, 1992), dans un système où la notion de faute aurait progressivement déserté la pensée juridique libérale du XIX^e siècle comme l'avait prématurément prophétisé le philosophe Ewald en 1986 ? Faut-il plutôt les étudier différemment, en œuvrant d'abord à la décapitation de leurs commanditaires promouvant le terrorisme des pauvres par l'usage de *modus operandi* « fascistes » (Davis, 2008).

Au risque d'être caricatural, par-delà « l'éthique de la conviction », il semble que la question préliminaire de l'attitude de l'analyste responsable, défenseur d'une certaine idée de « l'État de droit », devrait mieux clarifier son engagement et le moment, par rapport à l'une des polarités suivantes :

1 – Applaudir à la nécessité de l'état d'exception permanent, condition réaliste d'un état du monde propre à empêcher la survenue de ce type d'événements traumatiques.

2 – Dénoncer le complot des États qui, inventant ou surdimensionnant des menaces plus ou moins imaginaires en créant artificiellement des paniques morales avec la complicité de médias suivistes, fondent subrepticement un ordre

beaucoup plus inégalitaire que naguère, dans le dos de classes moyennes anxieuses qui ne l'auraient pas véritablement désiré.

3 – Œuvrer à la diffusion d'une pensée articulée à la nécessité de contrer les ravages de la terreur dans la population, en l'éduquant à vivre avec ce mal nécessaire d'une « culture de la vulnérabilité ».

2. Mises en tension du paradigme des trois polices à l'aube de son dépassement ?

Au risque d'altérer la « trilogie » heuristique social-démocrate de Dominique Monjardet (police de défense des institutions de l'État ; police criminelle ou judiciaire et police urbaine de la paix publique), au sujet de laquelle ce chercheur commençait lui-même à douter (Monjardet, 2004), il faut sans doute la dépasser, ou essayer désormais de la penser différemment.

High policing – La ou les polices de souveraineté, au premier rang desquelles les agences publiques de renseignements ou les services secrets dédiés à la défense de la souveraineté étatique ou européenne dans le cadre de l'Union, au lieu de se disséminer, semblent au contraire se centraliser bureaucratiquement sous l'impulsion et au service des « préfets de zone » (Ocqueteau, 2007). Mais il est encore impossible pour l'instant, de savoir si les grandes manœuvres du jour (fusion des RG et de la DST par exemple en France), visant à faire coexister des entités aux histoires profondément différentes, sont un inédit au regard de l'histoire nationale des services secrets. Je pense qu'on le saura beaucoup plus tard, et même très tardivement, grâce au travail des historiens futurs (si l'on veut bien leur laisser le soin d'accéder aux archives...).

Ce mécanisme de rationalisation des services secrets par recentralisation semble passer par une altération, voire peut-être une dissolution des notions des frontières intérieures / extérieures, une démarcation qui avait été l'une des conditions clés de l'apparition de l'État de droit au style républicain. Cette histoire très longue et très heurtée avait permis de démarquer la figure de l'adversaire (intérieur) et de l'ennemi (extérieur). La parenthèse serait-elle en train de se refermer ? Ou bien n'aurait-elle jamais vraiment eu lieu, si l'on veut bien poser l'hypothèse que l'État français, quels que soient les régimes qui se sont succédé depuis deux siècles, aurait toujours été aux prises avec des « ennemis intérieurs » combattus sans pitié, des dissidents politiques notamment (par ex., Dewerpe, 2006).

Dans le système dualiste caractéristique de la France (coexistence de deux forces de police et gendarmerie, souvent mises en concurrence par les politiques), comment doit-on interpréter la notion très en vogue de « militarisation de la sécurité » (en particulier aux USA, P. Kraska, 2001) ? Des criminologues canadiens, qui repèrent à l'inverse des traces de policierisation du militaire dans

certains ordres internes (pensons à la Belgique), évoquent plutôt des processus de « pollinisation croisée des activités de sécurité, structurelles et culturelles, liées au tissage progressif de liens informels, mais aussi contractuels, juridiques et légaux » entre les deux sphères (Lemieux-Dupont, 2005). Des politistes français tentent de leur côté de réfuter la vision britannique d'une tendance à la paramilitarisation des fonctions policières dans le maintien de l'ordre. Ils allèguent plus fréquemment l'idée d'une lente institutionnalisation préalable (Monjardet, 1988 ; Bruneteaux, 1996 ; Dufresne, 2007 ; Jobard, 2008), tandis que d'autres restent plus sensibles à l'importance historique du donneur d'ordre politique et de la culture violente des hauts fonctionnaires de l'appareil policier français (Dewerpe, 2006).

Comment les analystes actuels peuvent-ils identifier cet objet devenu encore plus flou qu'était encore, voici dix ans, le renseignement politique interne (RPI) ? Le programme scientifique de Michel Dobry (Dobry, 1997) visant à la neutralisation des biais, par un rejet des visions conspiratives du monde social, est-il toujours d'actualité ?

J'ai tendance à le penser, à condition de ne pas nous ré-engouffrer tout de suite dans la dénonciation irénique de l'entrée dans une nouvelle guerre coloniale à l'intérieur de nos banlieues, sous l'effet d'une militarisation de contrôle des quartiers populaires par les CRS ou les gardes mobiles (Rigouste, 2008, sur l'entrée dans un cycle de contre-guérilla urbaine). Car cela reviendrait à justifier le « capital guerrier » de certains « jeunes des cités » (Sauvadet, 2006), et à ne voir dans l'histoire de la protestation émeutière et de sa répression, qu'un éternel retour à l'ordre traditionnel par la contention des franges les plus marginalisées des classes populaires, sous le boisseau d'un prétendu « nouveau contrôle social » (Mucchielli, 2008)¹.

On se souvient que Michel Dobry avait invité les analystes du RPI à découper l'objet « renseignements secrets » de façon transversale de deux façons : en procédant à une sélection de certains traits permettant la mise en perspective de l'activité des services de renseignements ou en les organisant dans une série d'autres éléments provenant d'univers très différents, mais plus faciles d'accès. Le programme de Dobry, qui était moins de comprendre comment le caché était révélé (une herméneutique du soupçon dont Dewerpe avait bien montré

¹ Avec, – ce qui serait tout de même ennuyeux –, cette conséquence trop attendue de la circularité des raisonnements, éternelle histoire de l'arroseur arrosé : pour pouvoir mieux dénoncer des tendances alarmantes, on reconstruit un âge d'or de la « police de proximité » perdue. Où l'on voit ceux qui ont tant vilipendé cette réforme en son temps, découvrir aujourd'hui des utilités de la mythique « pol-prox », qui savait si bien faire remonter du « renseignement » des profondeurs de la société civile, dont nos polices « d'ordre » seraient aujourd'hui totalement amputées... N'ayons pas la cruauté d'insister.

la mécanique ; cf. Dewerpe, 1994), visait plutôt à faire tenir ensemble trois éléments d'analyse simultanés :

– Les transformations incessantes dans la division sociale du travail parmi les divers services de renseignement ;

– La liberté d'action des acteurs permise par les échanges d'information routiniers des services avec d'autres secteurs stratégiques de l'espace social ;

– Les mécanismes de légitimation du renseignement politique interne par ces autres secteurs (cf. Ocqueteau, 2005, sur les mécanismes de construction de la confiance au sujet des risques entre agences policières et sécurité privée)...

On ne voyait cependant pas très bien dans ce programme comment arracher sans violence de l'information et du sens, *hic et nunc*, à des bureaucraties dont la raison d'être fondamentale consiste toujours (et peut-être plus que jamais ?) à opposer à la recherche une « résistance à la volonté démocratique de connaître », tout en faisant croire aux naïfs qu'elles détiendraient des secrets à garder indéfiniment, alors que la plupart sont très rapidement obsolètes.

À ces conseils restés programmatiques (en France du moins), le criminologue québécois Jean-Paul Brodeur a résolument placé sa réflexion dans une optique citoyenne de type réformiste. Méditant sur le renseignement à partir de ses propriétés relationnelles plutôt qu'intrinsèques (Brodeur, 2007, p. 264), il a montré comment la fourniture de données humaines (HUMINT) et de données techniques (SIGINT), (cf. Forcade-Laurent, 2005, chap. 8) a brouillé, après les attentats du 11/09 notamment, le *distingo* traditionnel des obligations de moyens (obtenir des données par tous les moyens) et de résultats (empêcher la survenue d'attentats). J.-P. Brodeur, souvent enrôlé par ailleurs dans des commissions parlementaires sur le contrôle d'activités policières abusives, plaide pour un contrôle démocratique *a posteriori* de la qualité des résultats des agences, étant entendu que la notion de vie privée est, de son point de vue, devenue totalement obsolète (une opinion « réaliste » avec laquelle je suis en accord total). Face à l'inefficacité de la CIA et du FBI, il a montré que leur échec avait moins tenu au cloisonnement et à la rétention des informations entre ces agences, qu'au fait « qu'aucune d'entre elles ne sût reconnaître la répétition d'un même message qui avait évolué en rapport avec sa précision ».

J.-P. Brodeur, à la suite de quelques autres, promeut un nouveau paradigme selon lequel « la propriété de l'information appartient à ceux qui l'analysent plutôt qu'à ceux qui la collectent », et propose en conséquence plusieurs pistes : instaurer des structures permettant un meilleur échange de l'information par la création de centres de fusion pour l'analyse ; réduire les obstacles à l'établissement de ce nouveau paradigme (les analystes des données doivent avoir accès à toutes les sources, c'est-à-dire détenir le maximum des habilitations possibles) ;

s'assurer que les opérations de traitement de l'information soient systématiques et accomplies par des gens compétents.

3. Grandes manœuvres : dispositifs pour penser sécurité nationale et sécurité globale

Par-delà ces nouvelles labellisations techniciennes, il faut percevoir, à la périphérie immédiate d'une bureaucratie policière et militaire en voie de modernisation et d'adaptation, l'émergence d'un concept intégrateur à considérer comme un nouveau dispositif de « savoir pouvoir » prophylactique reliant les analyses macro et micro de l'origine des perturbations criminelles du monde globalisé : s'impose la notion pragmatique de décellement précoce d'un événement suspect, qui ne va pas sans inquiéter, à cause de son caractère théorique peu stabilisé.

Cette notion, dont la promotion la plus achevée figure dans un rapport de commande en vue de promouvoir un CSFRS sous l'égide du premier ministre (Bauer, 2007) exige un arrêt sur image (Ocqueteau, 2008). Un long passage du rapport de la « mission Bauer » s'est efforcé d'élaborer un nouveau « référentiel d'action », dit du décellement précoce. Il s'agirait de créer un nouvel outil de prospective stratégique qui, semble-t-il, « n'aurait rien à voir avec la divination et l'alchimie », mais un peu avec la croyance que les crises, pouvant survenir de manière imprévisible, leur prévention pourrait néanmoins être pensée. Car des « tendances lourdes des causes premières qui vont les déclencher pourraient être connues par un savoir qui aurait su accumuler les mêmes faits, et mettre à jour des mécanismes sous-jacents ».

Cette conviction se trouvait déjà formalisée dans les ouvrages personnels du rapporteur de cette mission, dont il assure évidemment la promotion officielle par ce biais : celle notamment de la théorie du « chaos hostile » qui est évidemment tout à fait discutable. Car on ne voit aucun moyen de l'articuler à une pensée actuarielle et gestionnaire qui tendrait aujourd'hui à envahir nos systèmes pénaux. Plus explicitement, le rapport Bauer évoque la mise en place d'une cellule de « décellement précoce » ayant vocation à anticiper et à détecter des phénomènes émergents et à leur trouver une parade pour riposter, en concentrant les « observations sur une zone, un groupe, un flux... avant tout passage à l'acte » (Bauer, *op. cit.*, p. 23).

C'est dans cette séquence de la démonstration que gît, à nos yeux, le point névralgique du passage de la « situation à risque » à la « situation irréversible ». On assiste en effet à un basculement très problématique de la pensée du rapporteur. Car le « passage à l'acte » évoqué réfère au domaine de l'intentionnalité malveillante *a priori*, donc du champ pénal. Or, une situation à risque peut très bien enclencher une situation dangereuse, sans que les acteurs qui l'enclen-

chent en aient conscience, en y participant en toute bonne conscience à cause d'une fausse perception des conséquences du danger. Une fois encore, un fossé immense entre la cyndinique (science du danger²) et la criminologie (science du passage à l'acte malveillant) est de mise alors qu'il est postulé à tort comme étant relié. Et la notion magique de « passage à l'acte » n'est surtout jamais élucidée comme possiblement connotée de bienveillance...

Il faut bien convenir que, dans le « rapport Bauer », de telles subtilités sont passées par pertes et profit. Mais la promotion du dispositif de savoir-pouvoir de la « dissuasion préventive », conséquence opératoire du référentiel de la théorie du « décellement précoce » du risque constitué en menace, demanderait pourtant à être mis en parallèle avec la promotion de notions circonvoisines émergeant dans d'autres champs. Par exemple, la prédictibilité à l'âge de trois ans de futurs délinquants violents en criminologie développementale, ou bien encore la célèbre doctrine de la « guerre préventive » qui fut invoquée par les stratèges américains pour justifier l'invasion de l'Irak...

Il existe hélas à nos yeux, trop de parentés de pensée dans des champs de l'expertise différents, pour que des contaminations ne se soient pas produites, et qui en disent plus long que bien des grands discours.

Quelques éléments de conclusion provisoire

Un analyste critique des évolutions du *policing* transnational n'a pas forcément pour vocation à prescrire quoi que ce soit. Mais il y aurait cependant un certain courage à le faire, et surtout à ne pas éviter la confrontation d'idées au sujet des déterminants de l'attitude que l'on adopte pour étudier l'objet « mutations des mondes du renseignement ».

Il conviendrait alors de reposer à nouveaux frais les postures qu'avait théorisées l'ethnologue John van Maanen (avec Manning, 1978) sur le mandat du chercheur (clandestin ou ouvert) et le caractère (actif ou passif) de son engagement vers et/ou dans les systèmes policiers : l'espion ; le voyeur ; le membre ; le fan... (cité par Brodeur, 2008). Le temps est peut-être venu de dépasser ces typologies fondant des attitudes ou des postures de « recherche » univoques.

2 Science des dangers (promue par les hauts fonctionnaires des Ponts et Chaussées, Kervern et Rubise, 1990). Voir aussi, au sujet de la promotion rationalisante d'une nouvelle rhétorique risquologique parmi les lobbies du *risk management* dédiés à la sûreté des entreprises (CF2R par ex.), cette typologie : des risques heuristiques (climatiques, technologiques) s'opposent aux risques conventionnels (prévisibles et mesurables) parmi lesquels sont distingués les « risques internationaux », les « risques criminels », les « risques concurrentiels », les « risques contestataires ». Exemple de « risque international pesant sur les entreprises et les acteurs économiques » : enlèvements et kidnappings contre rançons : terrorisme, extorsion de fonds, piraterie maritime, etc. (www.cf2r.org).

Dans le monde dans lequel nous sommes plongés, je crois qu'il ne faut plus hésiter à endosser tous les rôles possibles pour créer de la confiance, à l'égard du fonctionnement des agences de renseignement, plutôt que de la défiance, en nous efforçant pour cela d'adopter des attitudes atypiques : la moins clandestine possible (cela ne dure jamais longtemps) ; de fait le plus souvent, car il faut convaincre les témoins privilégiés que leurs institutions d'appartenance sont banales et pourraient fonctionner mieux si elles étaient moins secrètes et moins violentes. Se faire membre, à l'occasion, en jouant les experts techniques si on vous y invite, en acceptant temporairement d'être sans prise (sauf celle d'être instrumentalisé temporairement) sur les enjeux et les finalités de l'efficacité, et en se bornant à être partie prenante à l'efficacité du dispositif...

L'atypisme, qui consiste à changer tactiquement de postures en alternant académisme et expertise, pourrait devenir l'attitude adéquate du chercheur spécifique « impliqué » dans le monde dit de la « sécurité globale ». Ce qui exclut de sa part deux autres attitudes, l'une subie et l'autre choisie : celle du collaborateur malgré lui et sous pression, dont le prototype – assez rare au demeurant, serait celle du « petit génie de l'informatique » dont les services secrets auraient détourné les compétences illicites à leur profit par des moyens de pression habituels (Dufresne-Latrive, 2000). Celle du voyeurisme cynique, qui consisterait, étant informé de choses « intéressantes », à les insinuer publiquement tout en les gardant pour soi.

On peut vouloir en effet coopérer temporairement avec des acteurs des services de renseignement, des industriels de la sécurité, des gens de la sécurité privée, aider par exemple toutes sortes d'agents à mettre au point des dispositifs de prévention situationnelle supposés dotés de plus d'efficacité, plus performants, plus transparents... L'essentiel est de savoir expliquer aux donneurs d'ordre pour lesquels on travaille pourquoi on le fait, et de négocier avec d'autres publics, le même savoir transformé en dimension plus critique.

Comme le soulignait récemment Paul Veyne (Veyne, 2008, p. 169) à l'égard du scepticisme philosophique de Michel Foucault : pour être sceptique, on n'en est pas moins homme, et de toute façon, nul n'empêchera jamais personne d'être motivé, après avoir satisfait son manger et son couvert, par une insatiable curiosité à l'égard du monde environnant.

Frédéric Ocqueteau
(DR-CNRS, CESDIP)

Bibliographie

- Agamben G. (2003), *État d'exception, homo sacer*, Paris, Seuil.
- Bauer A. (2008), « Déceler – Étudier – Former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique, Rapprocher et mobiliser les institutions publiques chargées de penser la sécurité globale », *Rapport au président de la République et au Premier ministre, Annexe aux Cahiers de la sécurité*, n° 4.
- Beck U., (2001), *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier (1^{re} éd., 1986).
- Bonelli L., (2008), *La France a peur, une histoire sociale de l'insécurité*, Paris, La découverte.
- Brodeur J.-P., (2007), « Le renseignement I : concepts et distinctions préliminaires. Le renseignement II, l'analyse en pratique, deux illustrations », in Cusson M., Dupont B., Lemieux F. (dir.), *Traité de sécurité intérieure*, Montréal, éd. Hurtibise HMH, p. 263-289.
- , (2008), « Que dire maintenant de la police ? » ; in D. Monjardet, *Notes inédites sur les choses policières 1999-2006*, suivi de *Le sociologue, la politique, la police*, Textes rassemblés par A. Chauvenet et F. Ocqueteau, Paris, La découverte, p. 255-268.
- Bruneteaux P., (1996), *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de sciences po.
- Danet J., (2008), « Cinq ans de frénésie pénale », in L. Mucchielli (dir.), *La frénésie sécuritaire*, Paris, La découverte, 19-29.
- Dewerpe A., (1994), *Espion, pour une anthropologie juridique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard.
- , (2006), *Charonne 8 février 1962, anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard.
- Dobry M., (1997), « Le renseignement dans les démocraties occidentales, quelques pistes pour l'identification d'un objet flou », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 30, 53-86.
- Dufresne D., Latrive F., (2000), *Flics et pirates du Net*, Paris, Seuil.
- Dufresne D., (2007), *Maintien de l'ordre, enquête*, Paris, Hachette littérature.
- Ewald F., (1986), *L'État providence*, Paris, Grasset.
- Feeley M., Simon J. (1992), "The new penology: notes on the emerging of corrections and its implications", *Criminology*, 30, 3, 449-474.
- Forcade O., Laurent S., (2005), *Secrets d'État, pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, A. Colin.
- Galland J.-P. (2006), « Gestion des risques, lutte contre le terrorisme », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 48, 3, 359-382.
- Jobard F. (2008), « La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire », *Déviance et société*, 32, 1, 101-109.
- Kervern G.-Y., Rubise P., (1990), *L'archipel du danger, introduction aux cyndiniques*, Paris, Economica.
- Kraska P., (2001), *Militarizing the American criminal justice system*, Boston, Northeastern University press.
- Lemieux F., Dupont B., (dir.), (2005), *La militarisation des appareils policiers*, Saint-Nicolas, Presses de l'université de Laval.

- Monjardet D., (1988), « Le maintien de l'ordre, techniques et idéologies professionnelles des CRS », *Déviance et société*, 12, 2, 101-126.
- —, (2004), « Le terrorisme et la cage d'escalier. La sécurité publique dans le débat politique en France, 2000-2003 », *Revue Canadienne Droit et Société / Canadian Journal of Law and Society*, volume 19, n° 1, pp. 135-151.
- Mucchielli L. (dir.), (2008), « La frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social », Paris, La découverte.
- Ocqueteau F., (2005), « La collaboration policière : confiance et défiance dans le partage de l'information policière », in J.-P. BRODEUR, F. JOBARD (dir.), *Citoyens et délateurs, la délation peut-elle être civique ? Autrement*, n° 238, 88-104.
- —, (2006), « Sécurité nationale et sécurité globale : l'adaptation des services de renseignements français », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 48, 3, 435-452.
- —, (2007), « La « sécurité globale », une réponse à la menace terroriste ? », *Regards sur l'actualité*, Documentation française, n° 328, 49-60.
- —, (2008), « Remarques sur la nécessité de créer un Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique suggérée dans le rapport Bauer », *Arpenter le Champ Pénal*, n° 94, 16 juin, p. 7-11 (en ligne)
- Rigouste M., (2008), *L'ennemi intérieur postcolonial, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire*, Paris, La découverte.
- Sauvadet T., (2006), *Le capital guerrier, concurrence et solidarité entre jeunes des cités*, Paris, A. Colin.
- Van Maanen J., P.K. MANNING (eds) (1978), *Policing : a view from the street*, New York, Random House.
- Veyne P., (2008), *Foucault, sa pensée, sa personne*, Paris, A. Michel.